

2023



**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL AU 30 JUIN**

 **TONNER DRONES**

Attestation des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel

« J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes semestriels pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et, que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

La société TONNER DRONES SA
Représentée par Bradley Taylor
Directeur Général

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE | 1 |
| 2.ÉVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS L'ARRIVEE DE LA NOUVELLE DIRECTION | 2 |
| 3.SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE | 4 |
| 4.COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE AU 30 JUIN 2023 | 5 |
| 4.1 COMPTES SOCIAUX | 5 |
| 4.2 FACTEURS D'INCERTITUDES | 6 |
| 4.3 FACTEURS DE RISQUES | 6 |
| <i>a. Risques liés à l'environnement concurrentiel</i> | 6 |
| <i>b. Risques de liquidité - Perte des capitaux propres</i> | 6 |
| <i>c. Risque de contrepartie</i> | 7 |
| <i>d. Risque sur actions propres</i> | 7 |
| <i>e. Risque de dilution des actionnaires</i> | 7 |
| <i>f. Risque de volatilité et de liquidité des actions de la Société</i> | 8 |
| <i>g. Risque relatif à l'évolution du cours de bourse</i> | 8 |
| <i>h. Risque de diminution de la valeur nominale de l'action</i> | 9 |
| <i>i. Risques de marché</i> | 9 |
| <i>j. Risques liés à l'industrie</i> | 9 |
| <i>k. Risques opérationnels</i> | 9 |
| <i>l. Risques financiers</i> | 9 |
| <i>m. Risques juridiques et réglementaires</i> | 10 |
| <i>n. Risques stratégiques</i> | 10 |
| <i>o. Risques liés à la propriété intellectuelle</i> | 10 |
| <i>p. Risques environnementaux et sociaux</i> | 10 |
| <i>q. Risques liés à la cybersécurité</i> | 10 |
| <i>r. Risques mondiaux et géopolitiques</i> | 10 |
| <i>s. Risques liés aux prix des matières premières</i> | 10 |
| 4.4 DISPOSITIF ET DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE | 10 |
| <i>a. Procédures de contrôle interne liées aux risques financiers</i> | 11 |
| <i>b. Procédures de contrôle interne liées aux risques juridiques et contentieux</i> | 11 |
| <i>c. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable</i> | 11 |
| 5.BILAN ACTIF | 12 |
| 6.BILAN PASSIF | 13 |
| 7. COMPTE DE RESULTAT | 14 |
| 8. ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023 | 16 |
| 9. OPERATIONS DE NATURE DILUTIVE | 16 |
| 9.1 ACTIONS NOUVELLES | 16 |
| 9.2 REDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS | 19 |
| 9.3 REPRISE DE LA COTATION DES ACTIONS | 19 |
| 9.4 PRODUITS A PRIX VARIABLE | 19 |
| NOTE. REGLES ET METHODES COMPTABLES | 20 |
| <i>a. Immobilisations incorporelles et corporelles</i> | 20 |

| | |
|--|----|
| <i>b. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement</i> | 20 |
| <i>c. Créances et dettes</i> | 21 |
| <i>d. Provision pour risques et charges</i> | 21 |

1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Du 1^{er} janvier 2023 au 5 juin 2023, la société, alors connue sous le nom de Delta Drone, était toujours gérée par l'ancienne équipe de direction dirigée par le CEO Christian Viguié et supervisée par l'ancien Conseil d'administration.

Lorsque la nouvelle équipe de direction dirigée par Jean-François Ott et Bradley Taylor a pris le contrôle de la société le 5 juin 2023, l'ancienne direction n'a pas effectué de transition ou de transfert approprié de la société. Dans ce contexte, la direction actuelle n'est pas en mesure de donner des détails sur les cinq premiers mois de la période couverte par ces comptes intermédiaires.

La direction renvoie les actionnaires et les investisseurs aux communiqués de presse publiés par l'ancienne direction pour plus de détails sur ces cinq premiers mois :

1. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/01/20230102_Avenant_contrat_fiducie.pdf
2. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/01/20230103_CP_DELTADRONE_Bilan_semestriel_contrat_liquidite.pdf
3. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/01/20230117_Cession_DDI.pdf
4. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/02/20230202_AG_Mixte_DELTA_DRONE.pdf
5. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/02/20230206_DELTADRONE_AEE.pdf
6. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_Emission_BSAE.pdf
7. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_Remplacement_BE_ORNAN.pdf
8. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230303_Fermeture_DDE.pdf
9. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230310_DeltaDrone_CP_Tirage_YA.pdf
10. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230404_DeltaDrone_CP_Regroupement_actions-VD.pdf
11. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_Regroupement_actions_14042023_VD.pdf
12. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230417_DeltaDrone_Comptes_2022_VD.pdf
13. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/2023-04-24-DeltaDrone_CP_RFA_2022.pdf
14. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230516_Cession_DDHT_FR_VD.pdf
15. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_18052023_Nouvellequotation_VD.pdf
16. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230524_CP_accordglobalreorganisation_DeltaDrone_VD.pdf
17. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230524_FinancementOS_DeltaDrone_VD.pdf
18. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/20230206_CP_DD_CessionDonecle_VD.pdf
19. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_closing_07.06.2023_VD.pdf
20. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_realisation_financements_07.06.2023_VD.pdf
21. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_reprisecotation_VD.pdf
22. https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/09/DeltaDrone_CP_DeltaDrone_Yorkville_27.06.2023_VD.pdf

2. Événements intervenus depuis l'arrivée de la nouvelle direction

Le 5 juin 2023, l'ancienne direction et le Conseil d'administration de Delta Drone ont été remplacés par Jean-François Ott en tant que président, Bradley Taylor en tant que directeur général et le personnel de soutien de la société Ott Heritage.

Dans le cadre de cette transition de la direction et du Conseil d'administration de l'entreprise, des conditions financières ont également été discutées et impliquées, dont les explications détaillées se trouvent dans les communiqués de presse de l'entreprise du 7 juin 2023, et dont un résumé se trouve ci-dessous¹ :

- Un groupe d'investisseurs dirigé par Diede van den Ouden (les "Investisseurs") a souscrit à des obligations convertibles pour un montant de 1.500.000 € afin de régler certaines dettes envers les partenaires financiers historiques de la société, Yorkville Advisors ("Yorkville") et Fiducie A, et également pour fournir un capital initial à la nouvelle direction de la société.
- Les Investisseurs se sont également engagés à accorder à la société un prêt d'actionnaire de 1 000 000 €.
- Les instruments de tarification variable de Yorkville, qui finançaient historiquement l'entreprise, devaient être supprimés. En échange de cette suppression, Yorkville devait recevoir un paiement initial de 1 250 000 € et la dette de la société envers Yorkville, d'un montant de 1 288 000 €, était transformée en une obligation convertible à prix fixe, avec une date d'échéance au 5 décembre 2023.
- Tonner Drones, la société de drones militaires détenue par des sociétés affiliées à M. Jean-François Ott et M. Bradley Taylor, serait acquise par la société pour un montant de 2 000 000 € payables sous forme de prêts convertibles et contenant également des compléments de prix de 3 000 000 € sur deux ans, ainsi que des bons de souscription d'actions.

Dès l'arrivée de la nouvelle direction, le nouveau Conseil d'administration a décidé de

- (i) éliminer en 2023-24, les « variable pricing instruments » de financement (ex. equity line, OCABSA, ORNANE) que la société a largement utilisé dans le passé en limitant au minimum possible l'accès de ces produits au marché en limitant les ventes à un pourcentage du volume quotidien des échanges ;²
- (ii) simplifier la structure financière de la société en se focalisant au départ sur les dettes avec Yorkville et la Fiducie A ; et

¹ Le communiqué de presse détaillé se trouve à :

https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_realisation_financements_07.06.2023_VD.pdf

² Un récapitulatif des produits à prix variable et de la dilution pour la période précédant l'arrivée de la nouvelle direction est disponible sur le site internet : <https://tonnerdrones.com/finance/>>Archives>>contrats> de financement.

- (iii) chercher des partenaires pour des ventes, acquisitions et/ou candidats pour un rapprochement.

Dès les premières semaines, la direction a compris que les accords financiers décrits ci-dessus ne pouvaient pas être respectés dans leur intégralité, comme convenu, si l'entreprise devait poursuivre ses activités.

En conséquence, le 27 juin 2023, la société a conclu un contrat d'achat de titres modifié avec Yorkville, réduisant le paiement initial de 1 250 000 € à un montant de 630 000 € et répartissant les 620 000 € restants en versements échelonnés sur une durée de huit mois. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le communiqué de presse de la société du 27 juin 2023.

À ce stade, la période se terminant le 30 juin 2023 qui est pertinente pour ces comptes intermédiaires a été clôturée, toutefois, la direction est d'avis qu'il est essentiel pour la compréhension du marché de l'entreprise d'avoir une vue d'ensemble des événements importants qui ont eu lieu depuis le 30 juin 2023.

De cette manière, les actionnaires auront une image précise de la situation actuelle de l'entreprise ainsi qu'une explication du travail que la nouvelle direction a entrepris en leur nom depuis son arrivée.

Dans son communiqué de presse du 18 juillet 2023, la société a annoncé que le 15 juillet 2023, elle a obtenu les engagements de financement de 1 000 000 € de la part des nouveaux Investisseurs par le biais d'un prêt d'actionnaire, avec des paiements à effectuer sur une période de six mois.

Dans le cadre de son changement global de stratégie axé sur les drones militaires, la société a changé son nom de Delta Drone pour Tonner Drones le 20 juillet 2023, a déménagé à Cannes le 3 août 2023 sur la zone de l'aéroport Cannes Mandelieu et a licencié ou mis fin à ses relations avec tous les anciens membres du personnel, à l'exception d'une personne.

En outre, elle a publié un communiqué de presse détaillé exposant ses objectifs stratégiques à la suite de ces changements, qui peut être consulté dans le communiqué de presse du 3 août 2023.

Le 17 août, la direction est devenue actionnaire de référence à 32% en convertissant une partie de ses obligations convertibles en actions de la société.

Comme annoncé dans son communiqué de presse du 19 septembre 2023, la société a obtenu un brevet britannique pour sa technologie d'élimination du recul en espace clos de son drone tireur, en plus du brevet qu'elle avait déjà reçu en Allemagne.

La société continue de progresser dans ses demandes de brevet dans de nombreuses autres juridictions, y compris le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le 27 septembre 2023, la société a annoncé qu'elle avait conclu un accord avec Techaviacom une société d'armement en Ukraine. Cet accord consiste à livrer en Ukraine une partie du stock de pièces détachées détenus dans les inventaires de la société et qui peuvent être utilisés et assemblés dans le cadre de la fabrication en Ukraine de drones militaires et de robots utilisés pour surveiller les frontières et qui pourraient être dans le cadre des efforts de ce pays dans la guerre avec la Russie.

La guerre en Ukraine a mis en évidence le rôle des drones, l'Ukraine est devenue la « Silicon Valley » du « miltech » et il est fondamental d'y être présent.

Suite à cet accord, six conteneurs de stocks ont déjà été expédiés à Techaviacom en Ukraine et il est prévu que d'autres conteneurs de stocks soient expédiés au cours du premier trimestre 2024. Les

premières machines produites par ce partenariat seront testées dès le deuxième trimestre sur le terrain.

Dans le cadre de ses efforts continus pour restructurer les obligations financières de l'entreprise, le 15 novembre 2023, l'entreprise et Yorkville ont convenu de prolonger de six mois l'échéance de l'encours de 1 288 000 €, du 5 décembre 2023 au 5 juin 2024.

Le 19 décembre 2023, Monsieur Diede van den Ouden, qui a dirigé le placement pour le compte de l'Investisseur, a rejoint le Conseil d'administration, témoignant ainsi son engagement envers l'entreprise.

Le 22 décembre 2023, le Conseil d'administration a décidé de simplifier la structure de la société en dissolvant les quatre filiales suivantes :

- 1) UDT UNITED DRONE TECHNOLOGIES SAS (894 015 940 RCS LYON);
- 2) DELTA DRONE EXPERTS SAS (843 003 484 RCS LYON);
- 3) TECHNI DRONE SAS (791 372 600 RCS LYON); et
- 4) MTSI SAS (435 029 780 RCS LYON).

Enfin, le 24 janvier 2024, le Conseil d'administration agissant sur délégation de l'assemblée générale du 27 janvier 2023, a décidé de la réduction de la valeur nominale de l'action à 0,025 €.

3.Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Tonner Drones développe des drones et des technologies associées pour les secteurs de la défense et de la sécurité intérieure et un produit civil pour les inventaires robotisés de grand espace de stockage.

Tonner Drones détient des participations importantes dans trois des principaux fabricants français de drones civils et militaires que sont Donecle, Elistair, et Diodon.

La nouvelle direction de Tonner Drones va travailler à créer de la valeur de ces participations soit en proposant des partenariats, notamment sur le marché ukrainien, soit en unissant ses efforts avec d'autres actionnaires minoritaires, soit en arbitrant ces participations avec un fond de capital-investissement ou en s'associant à d'autres fonds de capital-investissement du secteur afin de devenir un important consolidateur du secteur drones et drones militaires qui est trop fragmenté.

Également, grâce à son portefeuille de brevets, des revenus supplémentaires peuvent être générés par des redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones auprès de fabricants reconnus.

Tonner Drones ne prévoit pas de posséder une usine et souhaite sous-traiter la fabrication et l'assemblage de ses produits. Cependant elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France.

4. Comptes sociaux de l'exercice au 30 juin 2023

4.1 Comptes sociaux

Les capitaux propres enregistrent une baisse et s'établissent à (4.369.029 euros).

Les emprunts et dettes financières sont en baisse.

Les dettes financières s'élèvent à 8.387 K€ contre 3.100 K€ au 31 décembre 2022.

Au cours du premier semestre 2023, la Société a généré un chiffre d'affaires de 88 K€ contre un chiffre d'affaires de 341 K€ au 31 décembre 2022.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 3.025 K€ au 30 juin 2023 contre 5.495 K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat d'exploitation est une perte de (2.751) K€ au 30 juin 2023 contre un bénéfice de 1.658 K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat financier fait ressortir un bénéfice de 15.376 K€ au 30 juin 2023, comparé à une perte de (16.290) K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel fait ressortir un résultat négatif de (21.445) K€ au 30 juin 2023, comparé à un résultat négatif de (3.938) K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat de l'exercice est une perte de (8.829) K€ comparé à une perte de (24.650) K€ au 31 décembre 2022.

4.2 Facteurs d'incertitudes

La société TONNER DRONES (ex. DELTA DRONE) était dans une situation de prospection et de redéploiement de ses activités.

C'est dans cette perspective qu'elle a initié au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 le retournement stratégique de ses activités afin de se concentrer aussi sur l'activité de drones de combats plus son ancien business de drones civiles et de sécurité.

4.3 Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits dans le rapport financier semestriel n'est pas exhaustive.

D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du rapport financier semestriel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

a. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans le cadre de son redéploiement, du développement du concept TONNER DRONES, et de la poursuite corrélative de son exploitation, la Société est soumise à une forte pression concurrentielle compte tenu en particulier de la présence sur ce marché d'autres acteurs.

b. Risques de liquidité - Perte des capitaux propres

La stratégie de TONNER DRONES dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières, soit sous la forme d'emprunts, soit sous la forme de capitaux propres, afin de financer la construction de la plateforme et ses projets futurs, la reconstitution de ses capitaux propres ainsi que son activité courante.

Il est possible, en cas par exemple d'événements de crise internationale affectant les marchés financiers, que la Société ne dispose pas à un moment de l'accès souhaité aux liquidités dont elle aurait besoin pour de nouvelles acquisitions ou lors de la mise en place du nouveau projet de développement et de restructuration, et ait ainsi des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires ou à les obtenir à des conditions intéressantes.

c. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières selon les termes du contrat ou de la transaction à laquelle elle participe ; le risque de contrepartie concerne les créances clients, les autres créances liées à l'activité.

d. Risque sur actions propres

Une entreprise peut décider de racheter ses actions propres. Une entreprise rachète dès lors des actions qui sont détenues par les actionnaires. Ces actionnaires reçoivent donc de l'argent et en échange, l'organisation reçoit les actions. La conséquence est que le flux en provenance de la trésorerie diminue pour les actionnaires restants. En revanche, le nombre d'actions émises qui est réduit, augmente l'intérêt dans la société des actionnaires restants.

Cette opération crée toute une série d'opportunités mais elle comporte aussi des risques. En fonction du prix et de la situation, le rachat d'actions propres peut faire gonfler la valeur ou au contraire entraîner une diminution de la valeur de l'entreprise.

e. Risque de dilution des actionnaires

Il est important pour l'investisseur d'évaluer le risque de dilution. En effet, la dilution peut avoir un impact majeur sur l'investissement.

La dilution se produit lorsqu'une entreprise émet de nouvelles actions ou lorsque les actionnaires existants convertissent leurs actions en actions. Cela augmente le nombre d'actions en circulation et dilue donc la valeur de chaque action individuelle.

Par exemple, si l'investisseur possède 100 actions de la société XYZ et qu'il y a 1 000 actions en circulation. Si la société émet 100 nouvelles actions, il y aura désormais 1 100 actions en circulation. La participation n'a pas changé, mais désormais chacune des actions de l'investisseur vaut 1/11ème de l'entreprise, au lieu de 1/10ème.

La dilution peut également se produire lorsque les salariés exercent leurs options d'achat d'actions ou lorsque la dette convertible est convertie en actions.

Il existe différentes manières de mesurer la dilution. Le plus courant consiste à examiner le nombre d'actions entièrement dilué. Cela comprend toutes les actions qui pourraient être émises, y compris celles qui ne sont pas encore émises mais qui pourraient l'être dans le futur.

Par exemple, si une entreprise a 1 000 actions en circulation et 100 options d'achat d'actions pouvant être exercées, le nombre d'actions entièrement dilué serait de 1 100.

Une autre façon de mesurer la dilution consiste à examiner le nombre d'actions pro forma. Cela inclut toutes les actions qui seront émises dans le futur, en supposant que toutes les options soient exercées et que toutes les dettes convertibles soient converties en actions.

Par exemple, si une entreprise a 1 000 actions en circulation et 100 options d'achat d'actions pouvant être exercées, le nombre d'actions pro forma serait de 1 200.

La dernière façon de mesurer la dilution consiste à examiner le bénéfice par action entièrement dilué. Celui-ci prend en compte toutes les actions qui pourraient être émises à l'avenir et les divise par le bénéfice de l'entreprise.

Par exemple, si une entreprise a 1 000 actions en circulation et 100 options d'achat d'actions pouvant être exercées, et que l'entreprise a gagné 10 millions de dollars l'année dernière, le bénéfice par action entièrement dilué serait de 9,09 €.

La dilution peut avoir un impact majeur sur l'investissement car elle réduit la valeur des actions.

Lors de l'évaluation d'une entreprise, il est important d'examiner le nombre d'actions entièrement dilué et le bénéfice par action entièrement dilué.

f. Risque de volatilité et de liquidité des actions de la Société

La volatilité, autrement dit l'amplitude des évolutions des cours à la hausse et à la baisse, est le risque principal d'un investissement en actions.

L'investisseur est soumis :

- ✓ aux fluctuations du marché dans sa globalité ;
- ✓ aux aléas liés à la propre activité de l'entreprise (difficultés économiques, problèmes de gouvernance, marché concurrentiel, etc.).

La stratégie de la Société dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières, soit sous la forme d'emprunts, soit sous la forme de capitaux propres ou sous la forme de crédits « Impôt Recherche », afin de financer son exploitation, la construction de la plateforme et ses projets futurs, la reconstitution de ses capitaux propres ainsi que son activité courante.

Il est possible, en cas par exemple d'événements affectant le marché du drone ou de crise internationale affectant les marchés financiers, que la Société connaisse des périodes d'incertitudes sur la poursuite d'exploitation si elle ne dispose pas à un moment de l'accès souhaité aux liquidités dont elle aurait besoin pour de nouvelles acquisitions ou lors de la mise en place du nouveau projet de développement et de restructuration et ait ainsi des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires ou à les obtenir à des conditions intéressantes.

g. Risque relatif à l'évolution du cours de bourse

L'environnement économique et politique est fortement susceptible d'influencer le cours des actions cotées sur les marchés financiers.

En effet, le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs.

Or, si l'environnement économique se dégrade, ou si la situation géopolitique est marquée par l'apparition soudaine de tensions internationales, les perspectives de profits vont en être affectées et les investisseurs vont revoir à la baisse leur espérance de gains sur les marchés actions, ce qui va les amener à vendre une partie de leurs titres pour replacer leurs fonds sur des supports moins risqués comme les obligations souveraines ou l'or, provoquant ainsi une chute générale des cours des actions. L'évolution des taux d'intérêt, fonction de la politique des autorités monétaires a une influence sur les marchés boursiers.

L'investisseur doit donc être bien conscient lorsqu'il achète des titres, ou des parts d'OPCVM actions, qu'il court un risque de perte d'une partie de sa mise de fonds initiale si l'évolution des cours des actions n'est pas favorable.

h. Risque de diminution de la valeur nominale de l'action

La réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions est une technique de restructuration financière par laquelle l'entreprise va faire baisser la valeur de chacune des actions en circulation, sans modifier leur nombre.

Cette opération ne change pas le nombre total d'actions en circulation, mais réduit la valeur de chaque action.

Cette démarche est souvent adoptée en particulier lorsque le capital social déclaré est disproportionné par rapport aux fonds propres réels de l'entreprise ou aux besoins actuels. En réduisant la valeur nominale, l'entreprise aligne mieux son capital social sur sa situation financière réelle.

Une telle réduction peut également être utilisée pour compenser des pertes enregistrées par l'entreprise et qui ne peuvent pas être compensées par des réserves. Cela peut aider à améliorer les ratios financiers de l'entreprise et à présenter une image financière plus réaliste aux investisseurs et aux créanciers.

Cette opération n'affecte pas directement la valeur de marché des actions ni la richesse des actionnaires, car elle ne modifie pas la capitalisation boursière de l'entreprise.

Cependant, elle peut avoir un impact psychologique sur les investisseurs et influencer leur perception de la santé financière de l'entreprise et donc avoir un impact sur le cours de l'action.

i. Risques de marché

- ✓ Fluctuations du marché boursier.
- ✓ Ralentissements économiques affectant les dépenses de consommation et la demande.
- ✓ Variations des taux d'intérêt qui ont un impact sur les coûts d'emprunt.

j. Risques liés à l'industrie

- ✓ Pressions concurrentielles et volatilité des parts de marché.
- ✓ Progrès technologiques affectant la pertinence des produits ou des services.
- ✓ Les changements réglementaires ayant un impact sur les activités du secteur.

k. Risques opérationnels

- ✓ Perturbations de la chaîne d'approvisionnement.
- ✓ Dépendance à l'égard de fournisseurs ou de clients clés.
- ✓ Risques d'interruption des activités, y compris les catastrophes naturelles ou les cyberattaques.

l. Risques financiers

- ✓ Titres de créance et risques de crédit.
- ✓ Fluctuations des taux de change pour les opérations internationales.
- ✓ Risques de liquidité et contraintes potentielles de flux de trésorerie.

m. Risques juridiques et réglementaires

- ✓ Risques de litiges et procédures judiciaires.
- ✓ Respect des réglementations et des lois en constante évolution.
- ✓ Changements dans la législation fiscale ayant un impact sur la performance financière.

n. Risques stratégiques

- ✓ Exécution d'initiatives stratégiques et de fusions/acquisitions.
- ✓ Dépendance à l'égard du personnel clé et planification de la relève.
- ✓ Défaut d'innovation ou d'adaptation aux tendances du marché.

o. Risques liés à la propriété intellectuelle

- ✓ Protection et application des droits de propriété intellectuelle.
- ✓ Risques liés à d'éventuelles plaintes pour violation des droits de propriété intellectuelle.

p. Risques environnementaux et sociaux

- ✓ Impact sur l'environnement et questions de durabilité.
- ✓ Responsabilité sociale et gestion de la réputation.

q. Risques liés à la cybersécurité

- ✓ Violations de données et menaces pour la sécurité de l'information.
- ✓ Risques liés à la dépendance à l'égard de la technologie pour les opérations commerciales.

r. Risques mondiaux et géopolitiques

- ✓ Instabilité politique et tensions géopolitiques.
- ✓ Risques économiques associés à des pays ou régions spécifiques.

s. Risques liés aux prix des matières premières

- ✓ Exposition aux fluctuations des prix des matières premières.
- ✓ Dépendance à l'égard de matières premières spécifiques.

4.4 Dispositif et description des procédures de contrôle interne

Les opérations concourant à l'exercice de l'activité sociale de la Société comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur, et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de la Société.

Le dispositif de contrôle et de suivi vise à couvrir les principaux risques identifiés ainsi qu'à définir les pistes d'améliorations des procédures de contrôle interne, étant précisé qu'aucune procédure de contrôle liée à la protection des actifs, à la gestion locative et commerciale des actifs n'est identifiée dans la mesure où la Société n'a plus d'actif immobilier.

a. Procédures de contrôle interne liées aux risques financiers

Toute question relevant de ce domaine est systématiquement examinée par le Président et le Directeur Général qui fait un point régulier sur la gestion de la trésorerie et les besoins de financement. La Société étant toujours au 30 juin 2023 en perte de ses capitaux propres, il conviendrait de procéder à la reconstitution de ces derniers dans les plus brefs délais.

b. Procédures de contrôle interne liées aux risques juridiques et contentieux

Les risques juridiques sont suivis au sein du Conseil d'administration qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable à l'activité de la Société.

c. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les données comptables liées à l'activité de la Société sont transmises par des cabinets spécialisés. Il en est de même pour les informations relatives au traitement des salaires et des déclarations sociales et fiscales y afférent puis enregistrées en comptabilité.

Chaque arrêté comptable fait l'objet d'un contrôle du Service du Contrôle de Gestion qui analyse les écarts de résultats en prévision du budget et des prévisions de clôture.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les Commissaires aux Comptes, puis en Conseil d'Administration.

5. Bilan actif

| ACTIF | | Exercice N 30/06/2023 | | | Exercice N-1 31/12/2022 | Ecart N / N-1 | |
|--|---|--------------------------|---|-------------------|----------------------------|---------------|--------|
| | | Brut | Amortissements et dépréciations (à déduire) | Net | Net | Euros | % |
| | Capital souscrit non appelé (I) | | | | | | |
| ACTIF IMMOBILISÉ | Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | Frais d'établissement | 8 604 | 8 604 | | | | |
| | Frais de développement | 4 239 579 | 4 239 579 | | | | |
| | Concessions, brevets et droits similaires | 62 582 | 45 156 | 17 426 | 17 634 | 208 | 1.18 |
| | Fonds commercial (1) | 2 006 110 | 2 006 110 | | | | |
| | Autres immobilisations incorporelles | 1 532 891 | 1 532 891 | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | | | |
| | Immobilisations corporelles | | | | | | |
| | Terrains | | | | | | |
| | Constructions | | | | | | |
| | Installations techniques, matériel et outillage | | | | | | |
| | Autres immobilisations corporelles | 691 092 | 664 430 | 26 662 | 317 774 | 291 112 | 91.61 |
| | Immobilisations en cours | | | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | | | | |
| Participations mises en équivalence | | | | | | | |
| Autres participations | 13 124 072 | 11 041 966 | 2 082 106 | 2 377 095 | 294 990 | 12.41 | |
| Créances rattachées à des participations | 6 430 041 | 4 811 973 | 1 618 068 | 6 330 616 | 4 712 548 | 74.44 | |
| Autres titres immobilisés | | | | | | | |
| Prêts | | | | | | | |
| Autres immobilisations financières | 168 817 | | 168 817 | 159 268 | 9 549 | 6.00 | |
| Total II | 28 263 789 | 24 350 710 | 3 913 079 | 9 202 387 | 5 289 309 | 57.48 | |
| ACTIF CIRCULANT | Stocks et en cours | | | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | | | | | | |
| | En-cours de production de biens | | | | | | |
| | En-cours de production de services | | | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | | | | | | |
| | Marchandises | 21 599 | | 21 599 | | 21 599 | |
| | Avances et acomptes versés sur commandes | | | | | | |
| | Créances (3) | | | | | | |
| | Clients et comptes rattachés | 34 590 | 19 949 | 14 641 | 599 316 | 584 675 | 97.56 |
| | Autres créances | 225 183 | 46 299 | 178 884 | 368 741 | 189 857 | 51.49 |
| Capital souscrit - appelé, non versé | 0 | | 0 | 0 | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 426 | 381 | 45 | 478 | 433 | 90.58 | |
| Disponibilités | 861 821 | | 861 821 | 527 350 | 334 471 | 63.42 | |
| Charges constatées d'avance (3) | 807 973 | | 807 973 | 1 015 481 | 207 508 | 20.43 | |
| Total III | 1 951 591 | 66 629 | 1 884 963 | 2 511 366 | 626 403 | 24.94 | |
| Comptes de Régularisation | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | | | | | | |
| | Primes de remboursement des obligations (V) | 402 800 | | 402 800 | 124 000 | 278 800 | 224.84 |
| | Ecart de conversion actif (VI) | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI) | 30 618 180 | 24 417 339 | 6 200 842 | 11 837 753 | 5 636 912 | 47.62 | |

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

6. Bilan passif

| PASSIF | | Exercice N 30/06/2023 | Exercice N-1 31/12/2022 | Ecart N / N-1 | |
|---|---|--------------------------|----------------------------|-------------------|--------------|
| | | | | Euros | % |
| CAPITAUX PROPRES | Capital (Dont versé : 55 930) | 55 930 | 350 278 | 294 348 | 84,03 |
| | Primes d'émission, de fusion, d'apport | 57 007 237 | 59 396 491 | 2 389 253 | 4,02 |
| | Ecarts de réévaluation | | | | |
| | Réserves | | | | |
| | Réserve légale | 102 296 | 102 296 | | |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | | | |
| | Réserves réglementées | | | | |
| | Autres réserves | 231 517 | 231 517 | | |
| | Report à nouveau | 52 998 332 | 32 231 622 | 20 766 710 | 64,43 |
| | Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte) | 8 829 451 | 24 650 719 | 15 821 268 | 64,18 |
| Subventions d'investissement | | | | | |
| Provisions réglementées | 61 774 | 313 095 | 251 321 | 80,27 | |
| Total I | 4 369 029 | 3 511 335 | 7 880 364 | 224,43 | |
| AUTRES FONDS PROPRES | Produit des émissions de titres participatifs | | | | |
| | Avances conditionnées | 86 678 | 109 099 | 22 421 | 20,55 |
| | Total II | 86 678 | 109 099 | 22 421 | 20,55 |
| PROVISIONS | Provisions pour risques | 112 080 | 292 832 | 180 752 | 61,73 |
| | Provisions pour charges | | | | |
| | Total III | 112 080 | 292 832 | 180 752 | 61,73 |
| DETTES (1) | Dettes financières | | | | |
| | Emprunts obligataires convertibles | 1 937 400 | 3 100 000 | 1 162 600 | 37,50 |
| | Autres emprunts obligataires | 2 240 000 | | 2 240 000 | |
| | Emprunts auprès d'établissements de crédit | 8 | 13 | 5 | 40,17 |
| | Concours bancaires courants | 1 397 | 874 | 523 | 59,81 |
| | Emprunts et dettes financières diverses | | 663 | 663 | 100,00 |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | | |
| | Dettes d'exploitation | | | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 074 894 | 636 198 | 438 696 | 68,96 |
| | Dettes fiscales et sociales | 378 777 | 367 341 | 11 437 | 3,11 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 373 888 | 397 256 | 23 368 | 5,88 | |
| Autres dettes | 4 364 748 | 3 422 142 | 942 607 | 27,54 | |
| Comptes de Régularisation | Produits constatés d'avance (1) | | | | |
| | Total IV | 10 371 112 | 7 924 487 | 2 446 625 | 30,87 |
| | Ecarts de conversion passif (V) | | | | |
| | TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V) | 6 200 842 | 11 837 753 | 5 636 912 | 47,62 |

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

10 371 112

7 924 487

7. Compte de résultat

| | Exercice N 30/06/2023 | | | Exercice N-1 31/12/2022 12 | Ecart N / N-1 | |
|---|-----------------------|-------------|-----------|-------------------------------|---------------|-------|
| | France | Exportation | Total | | Euros | % |
| Produits d'exploitation (I) | | | | | | |
| Ventes de marchandises | | 87 776 | 87 776 | 249 600 | 161 824 | 64,83 |
| Production vendue de biens | | | | | | |
| Production vendue de services | 439 | | 439 | 91 819 | 91 380 | 99,52 |
| Chiffre d'affaires NET | 439 | 87 776 | 88 216 | 341 419 | 253 203 | 74,16 |
| Production stockée | | | | | | |
| Production immobilisée | | | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | 4 000 | 6 667 | 2 667 | 40,00 |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges | | | 177 682 | 719 333 | 541 651 | 75,30 |
| Autres produits | | | 4 102 | 17 552 | 13 451 | 76,63 |
| Total des Produits d'exploitation (I) | | | 274 000 | 1 084 971 | 810 972 | 74,75 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | | | |
| Achats de marchandises | | | 121 323 | 239 345 | 118 023 | 49,31 |
| Variation de stock (marchandises) | | | 21 599 | | 21 599 | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | | | | |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) | | | | | | |
| Autres achats et charges externes * | | | 1 600 704 | 2 853 010 | 1 252 306 | 43,89 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 19 101 | 49 804 | 30 703 | 61,65 |
| Salaires et traitements | | | 851 690 | 1 412 531 | 560 841 | 39,70 |
| Charges sociales | | | 194 926 | 516 938 | 322 013 | 62,29 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | | | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 53 911 | 127 054 | 73 142 | 57,57 |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | | | |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 14 533 | 180 334 | 165 801 | 91,94 |
| Dotations aux provisions | | | | | | |
| Autres charges | | | 191 329 | 116 538 | 74 791 | 64,18 |
| Total des Charges d'exploitation (II) | | | 3 025 918 | 5 495 554 | 2 469 636 | 44,94 |
| 1 - Résultat d'exploitation (I-II) | | | 2 751 918 | 4 410 583 | 1 658 665 | 37,61 |
| Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun | | | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | | | |

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

| | Exercice N 30/06/2023 | Exercice N-1 31/12/2022 | Ecart N / N-1 | |
|--|--------------------------|----------------------------|-------------------|---------------|
| | | | Euros | % |
| Produits financiers | | | | |
| Produits financiers de participations (3) | 1 | 134 371 | 134 370 | 100,00 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | 104 | 104 | 100,00 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | 21 461 008 | 251 367 | 21 209 641 | NS |
| Différences positives de change | 1 | 1 | 2 | 189,74 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0 | 25 | 25 | 99,92 |
| Total V | 21 461 008 | 335 867 | 21 075 141 | NS |
| Charges financières | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 6 010 594 | 16 593 425 | 10 582 841 | 63,78 |
| Intérêts et charges assimilées (4) | 70 246 | 70 954 | 709 | 1,00 |
| Différences négatives de change | 3 418 | 8 369 | 4 951 | 59,16 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 716 | 4 056 | 3 340 | 82,35 |
| Total VI | 6 094 963 | 16 676 804 | 10 591 840 | 63,51 |
| 2. Résultat financier (V-VI) | 15 376 044 | 16 290 937 | 31 666 961 | 194,38 |
| 3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI) | 12 624 126 | 20 701 520 | 33 325 646 | 160,98 |
| Produits exceptionnels | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 1 227 951 | 183 271 | 1 044 680 | 570,02 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | 458 734 | 114 586 | 344 147 | 300,34 |
| Total VII | 1 686 684 | 297 857 | 1 388 828 | 466,27 |
| Charges exceptionnelles | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 134 751 | 5 234 | 129 517 | NS |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 22 629 046 | 3 632 091 | 18 996 955 | 523,03 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 368 793 | 599 058 | 230 265 | 38,44 |
| Total VIII | 23 132 589 | 4 236 383 | 18 896 207 | 446,05 |
| 4. Résultat exceptionnel (VII-VIII) | 21 445 905 | 3 938 526 | 17 507 379 | 444,52 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | 7 672 | 10 673 | 3 001 | 28,12 |
| Total des produits (I+III+V+VII) | 23 421 692 | 1 768 695 | 21 652 997 | NS |
| Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X) | 32 251 143 | 26 419 414 | 5 831 729 | 22,07 |
| 5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges) | 8 829 451 | 24 650 719 | 15 821 268 | 64,18 |

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

79 518 173 377

1 134 371

8. Annexe aux comptes semestriels au 30 juin 2023

Les comptes semestriels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de la période présente un total de 30.618 K€.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un résultat négatif de (8.829 K€).

La période considérée débute le 01/01/2023 et finit le 30/06/2023.

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 février 2024.

9. Opérations de nature dilutive

DeltaDrone a une longue expérience de l'utilisation de produits financiers à prix variables tels que EquityLine, OCABSA, ORNANE, etc.

La nouvelle direction de Tonner Drones s'efforce de mettre fin à tous ces types de contrats le plus rapidement possible. Dès sa nomination, des mesures ont été prises pour limiter au maximum l'accès de ces produits au marché boursier en limitant les ventes à un pourcentage du volume quotidien des transactions.

La direction, Ott Heritage et Courcelette, ont acquis une participation de 32 % dans la société.

Tonner Drones souhaite évoluer le plus rapidement possible vers une structure de capital claire et simple.

Un résumé des produits à prix variables et de la dilution concernant la période précédant l'arrivée du nouveau management est disponible sur le site web. Via <https://tonnerdrones.com/finance/> >> Archives >> contrats de financement.

9.1 Actions Nouvelles

Depuis le 22 mai 2023, les opérations suivantes ont affecté le capital social :

Les Actions Nouvelles feront l'objet de demandes d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et négociables sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN : FR001400H2X4).

2023

Le 11 décembre 2023, résulte de l'exercice de 9 948 BSAE1 par EQUITIS GESTION, l'émission d'un nombre total de 9 948 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 142 808,5 euros à 143 803,3 euros, alors composé de 1 438 033 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 1er décembre 2023, résulte de l'exercice de 400 OS2 par KENNIE CAPITAL BV, l'émission d'un nombre total de 24 029 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 140 405,60 euros à 142 808,5 euros, alors composé de 1 428 085 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 1er décembre 2023, résulte de l'exercice de 2 083 BSAE2 par IQEQ MANAGEMENT, l'émission d'un nombre total de 14.066 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 138 999 euros à 140 405,60 euros, alors composé de 1 404 056 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 21 novembre 2023, résulte de l'exercice de 500 OS2 par KENNIE CAPITAL BV, l'émission d'un nombre total de 50.118 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 133 987,20 euros à 138 999 euros, alors composé de 1 389 990 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 6 novembre 2023, résulte de l'exercice de 9 300 BSAE2 par IQEQ MANAGEMENT, l'émission d'un nombre total de 39.450 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 130.042,2 euros à 133 987,20 euros, alors composé de 1.339.872 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 17 octobre 2023, résulte de la conversion de 5 obligations convertibles en nouvelles actions de la société et/ou remboursables en espèces par YA II PNLTD (accord du 27 juin 2023), l'émission d'un nombre total de 62.500 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 123.792,2 euros à 130.042,2 euros, alors composé de 1.300.422 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 6 octobre 2023, résulte de la conversion de 6 obligations convertibles en nouvelles actions de la société et/ou remboursables en espèces par YA II PNLTD (accord du 27 juin 2023), l'émission d'un nombre total de 43.795 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale.

Le capital social de la Société s'élève de 119.412,7 euros à 123.792,2 euros, alors composé de 1.237.922 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 2 octobre 2023, résulte de l'exercice de 28 451 BSA par la Fiducie A, l'émission d'un nombre total de 48 053 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 114 607,4 euros à 119.412,7 euros, alors composé de 1.194.127 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 31 août 2023, résulte de l'exercice de 2 000 OS2 par KENNIE CAPITAL BV et 1 000 OS2 par CRAZY DUCK BV, l'émission d'un nombre total de 125.007 actions ordinaires nouvelles (83.338 actions

nouvelles à KENNIE CAPITAL BV et 41.669 actions nouvelles à CRAZY DUCK BV) de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 102.106,7 euros à 114 607,4 euros, alors composé de 1 146 074 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 22 août 2023, résulte de l'exercice de 60 857 BSA par la Fiducie A, l'émission d'un nombre total de 102 787 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 91.828 euros à 102.106,7 euros, alors composé de 1021 067 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 17 août 2023, le Conseil d'Administration a décidé, à la demande des sociétés OTT HERITAGE et COURCELETTE HOLDINGS, de procéder au remboursement d'une partie de la dette de Delta Drone à l'égard de ces deux sociétés par l'émission réservée de 300 000 actions nouvelles au prix d'émission de 2,50 euros respectivement entre OTT HERITAGE à hauteur de 270 000 actions et COURCELETTE HOLDINGS à hauteur de 30 000 actions. Le capital social de la Société s'élève de 61.828 euros à 91 828 euros, alors composé de 918.280 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 28 juillet 2023, résulte de l'exercice de 26.603 BSA par la Fiducie A, l'émission d'un nombre total de 44.932 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 57.334,8 euros à 61.828 euros, alors composé de 618 280 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 19 juillet 2023, résulte de l'exercice de 5.194 BSA par la Fiducie A, l'émission d'un nombre total de 8.772 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 56.457,6 euros à 57.334,8 euros, alors composé de 573 348 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 3 juillet 2023, résulte de l'exercice de 3.123 BSA par la Fiducie A, l'émission d'un nombre total de 5.274 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 55.930,2 euros à 56.457,6 euros, alors composé de 564.576 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Le 5 juin 2023, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2023 aux termes de sa 15ème résolution aux fins de réduire le capital social de la Société par voie de réduction de la valeur nominale, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 juin 2023, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 1 euro à 0,10 euro.

Le 22 mai 2023, résulte de l'exercice de 10.084 BSAEI par la Fiducie A, l'émission d'un nombre total de 10.084 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève de 549.218 euros à 559.302 euros, alors composé de 559 302 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

9.2 Réduction de la valeur nominale des actions

- Réduction de la valeur nominale de 0,005 euro à 0,0005 euro décidée le 30 janvier 2023 ;
- Réduction de la valeur nominale de 0,0005 euro à 0,0001 euro décidée le 31 mars 2023 ;
- Regroupement d'actions de 10.000 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0001 euro contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro réalisé le 18 mai 2023 ;
- Réduction de la valeur nominale de 1 euro à 0,10 euro décidée le 5 juin 2023.
- Réduction de la valeur nominale de 0,10 euro à 0,025 euro décidée le 30 janvier 2024.

Enfin, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2023 aux termes de sa 15^{ème} résolution aux fins de réduire le capital social de la Société par voie de réduction de la valeur nominale, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 juin 2023, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 1 euro à 0,10 euro.

9.3 Reprise de la cotation des actions

La Société avait demandé à Euronext la suspension de la cotation de ses actions à compter du 22 mai 2023 et jusqu'à la date de réalisation de l'opération globale annoncée le 22 mai dernier. L'opération globale ayant été réalisée ce jour, la Société a demandé à Euronext la reprise de la cotation de ses actions à partir de l'ouverture de la journée du 8 juin 2023.

9.4 Produits à prix variable

La direction s'efforce de mettre fin à tous les produits financiers à prix variable.

Dès l'arrivée de la nouvelle direction, plusieurs mesures ont été prises pour limiter l'influence des produits à prix variable sur le marché.

Le communiqué de presse complet est disponible à l'adresse suivante : https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_realisation_financements_07.06.2023_VD.pdf

La direction estime encore que les produits de financement disponibles sont trop complexes. Elle entend limiter l'influence de ces produits le plus rapidement possible et adopter une structure de capital simple. Tonner Drones espère y parvenir en 2024.

Dans la situation au 31-12-2023, théoriquement / potentiellement, les créanciers suivants pourraient avoir un effet dilutif sur le capital social :

1. Fiducie A 2,5 M€ [autres dettes]
2. Yorkville Advisors 1,4 M€ [OCA]
3. Crazy Duck BV €504.000 [Os2]
4. Kennie Capital BV 1,0 M€ [OS2]
5. Kennie Capital BV 1,0 M€ [Prêt d'actionnaire]

³ Voir communiqué du 24 mai 2023

6. Courcelette/Ott Heritage 560 000 € [OS2]
7. Courcelette/Ott 930 000 Heritage € [Prêt Vendeur]

NOTE. Règles et méthodes comptables

Les comptes semestriels sont établis conformément aux règlements ANC n°2018-07 et n°2016-07 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les éléments de l'annexe sont présentés en euros sauf indication.

a. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

| | |
|------------------------------------|--------|
| Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| Mobilier | 10 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

b. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

c. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

d. Provision pour risques et charges

La Société (TONNER DRONES) ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif.

*

* *